

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 19 juin 2025
Date d'affichage 19 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250625-CM2506-DEL30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 18+11 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT CINQ JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Éric PAPILLON	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE
LA VILLE AUPRES DU CCAS**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 et suivants relatifs à la mise à disposition des agents publics ;

Vu le rapport du Maire.

Considérant que le Conseil municipal se prononcera sur la mise à disposition de deux agents de la Ville auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant que la mise à disposition de Monsieur David CHALLENGE, agent de la collectivité, est envisagée pour assurer les missions de direction du CCAS, à hauteur de 5 % de son temps de travail, à compter du 1er juillet 2025, pour une durée de trois ans renouvelable.

Considérant que la commune souhaite réduire la quotité de mise à disposition de Madame Agathe DIMANCHIN, exerçant les fonctions de Cheffe de pôle de l'Action Sociale, de 45 % à 40 % de son temps de travail, également à compter du 1er juillet 2025, pour une durée de trois ans renouvelable.

Considérant que deux conventions de mise à disposition précisant les modalités pratiques et financières sont à formaliser entre la Ville et le CCAS.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la mise à disposition de Madame Agathe DIMANCHIN et Monsieur David CHALLENGE pour une durée de 3 ans renouvelable.
- **VALIDE** les quotités de mise à disposition suivantes : 40 % pour Agathe DIMANCHIN, 5 % pour David CHALLENGE
- **VALIDE** la signature des conventions nécessaires à l'application de ses mises à dispositions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU